

# Commune d'ETAIN

## MARCHE DE TRAVAUX CREATION DU LOTISSEMENT DU MOULIN 2 Avenue De Gaulle

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### 1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune d'Etain a procédé à un appel public à concurrence pour la réalisation de la 2° tranche de son lotissement du Moulin comprenant :

- Lot 1 : Voirie, Assainissement, Eau potable
- Lot 2 : Electricité, Gaz, Télécom, Eclairage Public

Le Cabinet Thierry Dehove a été désignée en qualité de maître d'œuvre par délibération du Conseil Municipal d'Etain en date du 8.10.2004

L'estimation produite par le maître d'œuvre s'établit à 124 363.00 € HT soit 148 738.15 € TTC décomposée comme suit :

- Lot 1 : 97 312.00 € HT
- Lot 2 : 27 051.00 € HT

Le financement de cette opération se fera pour partie par les aides prévues auprès de financeurs (Conseil Général de la Meuse), et le reste sur les fonds propres de la commune.

#### 2. Procédure de passation de marché

Au vu de l'estimation produite par le maître d'œuvre, la collectivité a engagé une procédure de marché négocié avec publicité et mise en concurrence telle que définie aux articles 34, 35, 65 et 66 du Code des Marchés Publics (décret 2004-15 du 7.01.2004).

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis le 10.09.2004 à l'Est Républicain (rubrique annonces légales)

Les candidatures devaient être déposées le 04.10.2004 soit 22 jours après l'envoi à publication.

#### 3. Déroulement de la procédure :

##### Candidatures :

Suite à l'avis paru dans l'Est Républicain du 14.09.2004, 12 candidats ont sollicité le dossier de consultation des entreprises du lot 1 (voirie assainissement AEP), et 8 candidats ont sollicité le dossier de consultation des entreprises du lot 2 (réseaux secs).

Le 04.10.2004, la personne responsable du marché, assistée de l'adjoint aux travaux, du Directeur Général des Services de la Commune et du maître d'oeuvre, a examiné les candidatures :

- Lot 1 : toutes les candidatures furent retenues (12)
- Lot 2 : 3 candidatures furent rejetées, 2 pour défaut d'habilitation électrique (impérative), 1 pour qualifications insuffisantes.

A noter que deux candidats au lot 1 se présentaient avec un sous traitant pour le lot 2.

9 DCE ont été transmis le 07.10.2004, avec mention d'une date limite de dépôt des offres fixée au 22.10.2004 à 12 heures.

**Offres :**

A la date du 22.10.2004, 9 plis furent enregistrés en Mairie.

Le 22.10.2004, la personne responsable du marché a examiné les offres, assisté de l'adjoint aux travaux, du Directeur Général des Services de la Commune, et du maître d'œuvre.

La plupart des offres se situant au deçà de l'estimation de la DDA, il a été décidé de ne pas engager de négociations.

La PRM a proposé le classement suivant :

Lot 1 : *1. BERTHOLD - 2. AXIMA - 3. MTP*

Lot 2 : *1. MTP - 2. NAILLON - 3. THEPAULT*

à la Commission d'appel d'offres réunie le 09.11.2004, qui l'a validé, attribuant ainsi le marché à la société

- BERTHOLD, 55320 Dieue sur Meuse pour le lot 1, pour un montant de 81 446.01 € HT.

- MTP, 54790 Mancieulles pour le lot 2, pour un montant de 26 247.40 € HT.

Fait à Etain, le 9.11.2004

Le Maire, Personne Responsable du Marché  
Jean PICART